

# *Cours optionnels Secondaire 4*

## **Dénomination des deux cours optionnels**

*40S : Littératures francophones*

*40S : Communication médiatique*

---

Statut des deux cours optionnels

Agencement curriculaire des cours obligatoires  
et des cours optionnels

Les cours optionnels : articulations avec les cours  
obligatoires et spécificité

Exemples de descriptifs des cours

### *Statut des deux cours optionnels*

Les deux cours optionnels *Français langue seconde – immersion 40S : Littératures francophones* et *Français langue seconde – immersion 40S : Communication médiatique* sont destinés principalement aux élèves de Secondaire 3 et/ou de Secondaire 4.

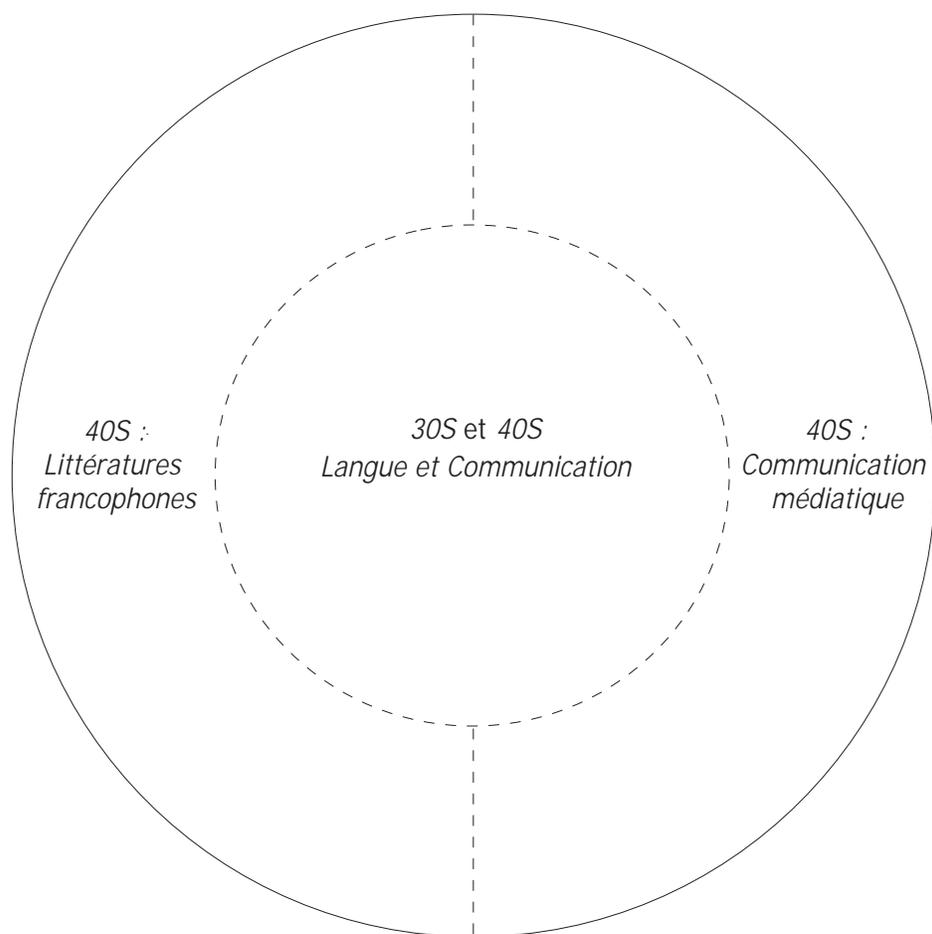
Ces deux cours représentent, chacun, un crédit : ils correspondent donc, chacun, à un cours de 110 heures d'enseignement.

Ces deux cours n'ont pas un statut obligatoire dans le Programme scolaire d'immersion française : ils relèvent donc des matières facultatives. Ces cours étant facultatifs, ils ne sont pas soumis au test provincial, basé sur les normes, de Secondaire 4; ils ne peuvent non plus être substitués ni par le cours *Français langue seconde – immersion 30S : Langue et Communication* ni par le cours *Français langue seconde – immersion 40S : Langue et Communication* qui sont, tous les deux, obligatoires.

Chacun des deux cours offre aux élèves qui le suivent la possibilité d'approfondir une aire spécifique de la pratique de la langue : les littératures francophones dans un cas, la communication médiatique dans l'autre.

### *Agencement curriculaire des cours obligatoires et des cours optionnels*

Le schéma ci-dessous illustre l'agencement curriculaire en Secondaire 3 et 4 : le noyau central, constitué par les deux cours obligatoires — 30S et 40S *Langue et Communication* — est entouré par deux cours optionnels, parallèles dans leur conception et leur livraison, portant chacun sur un objet spécifique, les littératures francophones dans un cas, la communication médiatique dans l'autre.



### *Les cours optionnels : articulations avec les cours obligatoires et spécificité*

Les programmes d'études des deux cours optionnels contiennent, comme ceux des cours *30S* et *40S Langue et Communication*, des résultats d'apprentissage.

Un résultat d'apprentissage décrit le comportement langagier de l'élève en précisant les habiletés, les stratégies, les connaissances et les attitudes — observables et, lorsque cela est possible, mesurables — que cet élève a acquises au terme d'une situation d'apprentissage.

Un résultat d'apprentissage n'est donc ni un objectif, ni une stratégie d'enseignement, ni une norme établissant une performance attendue de la part de l'élève.

Les résultats d'apprentissage articulent les contenus d'apprentissage et constituent à la fois le point de départ et le point d'arrivée de l'intervention pédagogique (planification, intervention proprement dite et évaluation).

De manière plus large, les programmes d'études des cours optionnels sont, comme ceux des cours *30S* et *40S Langue et Communication*, un outil de travail visant à orienter les pratiques pédagogiques : c'est ainsi qu'ils

- déterminent l'objet même du cours ainsi que les résultats d'apprentissage, généraux et spécifiques, qui articulent les contenus d'apprentissage;
- avancent des propositions pédagogiques (génériques le plus souvent) pour l'enseignement et l'évaluation;
- précisent, au besoin, certaines dimensions du contenu notionnel;
- recensent des ressources d'apprentissage possibles.

Par ailleurs, un programme d'études constitue un outil de réflexion sur une pratique pédagogique : l'enseignant peut y consigner notes, commentaires et réflexions.

## Cours optionnels Secondaire 4

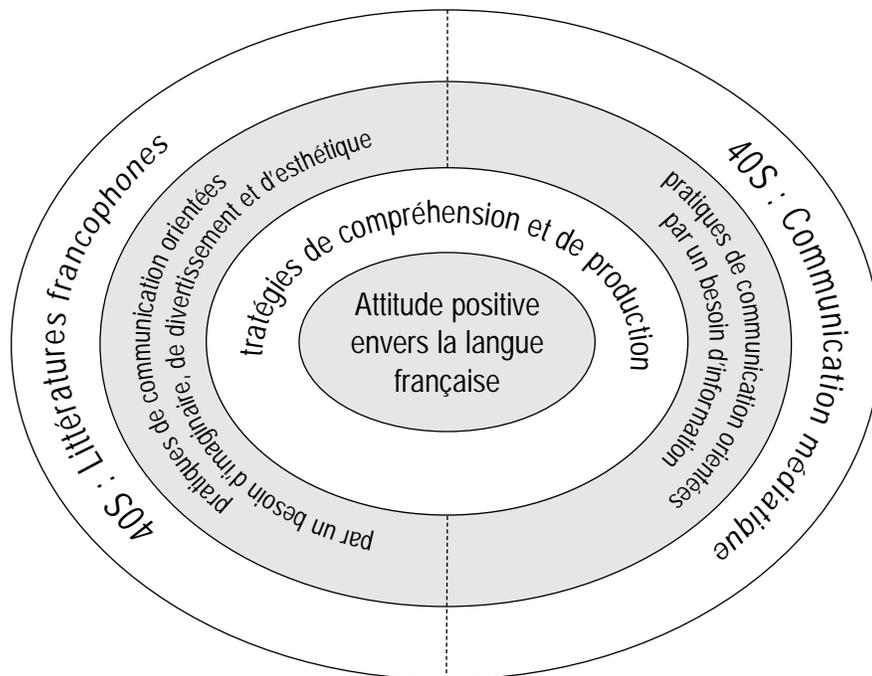
---

Les deux cours optionnels *Français langue seconde – immersion 40S : Littératures francophones* et *Français langue seconde – immersion 40S : Communication médiatique* constituent, chacun, une amplification des deux champs d'apprentissage suivants des programmes d'études des cours obligatoires *30S et 40S Langue et Communication* :

- les pratiques de communication orientées par un besoin d'imaginaire, de divertissement et d'esthétique pour le cours *40S : Littératures francophones*;
- les pratiques de communication orientées par un besoin d'information pour le cours *40S : Communication médiatique*.

Le schéma synthèse ci-dessous illustre cette amplification, par les cours optionnels, des deux champs d'apprentissage en question. Le schéma illustre également que

- le domaine de la valorisation de l'apprentissage du français reste au centre des champs d'apprentissage, comme dans les cours obligatoires;
- le domaine des stratégies de compréhension et de production conserve sa fonction d'orientation des pratiques de communication.



Les deux pages suivantes précisent, pour chacun des deux cours optionnels, cette articulation, en fonction des résultats d'apprentissage généraux des programmes d'études des cours obligatoires.

### *40S : Littératures francophones*

Le cours *Français langue seconde – immersion 40S : Littératures francophones* constitue à la fois un approfondissement et un élargissement de l'aire spécifique de la pratique de langue correspondant aux résultats d'apprentissage généraux suivants des cours *30S* et *40S Langue et Communication* :

- CO2 L'élève sera capable de comprendre des discours oraux et de décoder des messages sonores/visuels dans des produits médiatiques, pour satisfaire un besoin d'imaginaire, de divertissement et d'esthétique.
- CÉ2 L'élève sera capable de comprendre des textes écrits et de décoder des messages visuels dans des produits médiatiques, pour satisfaire un besoin d'imaginaire, de divertissement et d'esthétique.
- PO2 L'élève sera capable de parler pour explorer le langage et pour divertir.
- PE2 L'élève sera capable de rédiger des textes pour satisfaire un besoin d'imaginaire, pour proposer une vision du monde et pour explorer le langage.

Le cours *Français langue seconde – immersion 40S : Littératures francophones* s'articule également aux champs d'apprentissage des cours *30S* et *40S Langue et Communication* correspondant aux résultats d'apprentissage généraux suivants :

- CO4 et CÉ4 L'élève sera capable de planifier et de gérer son écoute/visionnement et sa lecture en utilisant les stratégies appropriées à la situation de communication et à la tâche à réaliser.
- CO5 et CÉ5 (stratégies de compréhension)
- PO4 et PÉ4 L'élève sera capable de planifier et de gérer ses projets de communication orale et écrite en utilisant les stratégies appropriées à la situation de communication et à la tâche à réaliser.
- PO5 et PÉ5 (stratégies de production)
- PO3 et PÉ3 L'élève sera capable de parler et d'écrire clairement et correctement selon la situation de communication.
- (règles de la langue)

Enfin, le cours *Français langue seconde – immersion 40S : Littératures francophones* s'articule aux champs d'apprentissage spécifiquement relatifs au développement d'une attitude positive envers la langue et les cultures francophones; ces champs d'apprentissage correspondent aux trois résultats d'apprentissage généraux suivants :

- CO3 L'élève sera capable de comprendre des discours oraux, des textes écrits et des messages sonores/visuels dans des produits médiatiques pour développer une attitude positive envers la langue française et les cultures francophones.
- CÉ3
- V L'élève sera capable de valoriser son apprentissage du français comme un outil de développement personnel, intellectuel et social.

### *40S : Communication médiatique*

Le cours *Français langue seconde – immersion 40S : Communication médiatique* constitue à la fois un approfondissement et un élargissement de l'aire spécifique de la pratique de langue correspondant aux résultats d'apprentissage généraux suivants des cours *30S* et *40S Langue et Communication* :

- CO1 L'élève sera capable de comprendre des discours oraux et de décoder des messages sonores/visuels dans des produits médiatiques, pour satisfaire un besoin d'information.
- CÉ1 L'élève sera capable de comprendre des textes écrits et de décoder des messages visuels dans des produits médiatiques, pour satisfaire un besoin d'information.
- PO1 L'élève sera capable de parler pour transmettre de l'information selon son intention de communication et pour satisfaire un besoin d'interaction sociale.
- PÉ1 L'élève sera capable de rédiger des textes pour transmettre de l'information selon son intention de communication.

Le cours *Français langue seconde – immersion 40S : Communication médiatique* s'articule également aux champs d'apprentissage des cours *30S* et *40S Langue et Communication* correspondant aux résultats d'apprentissage généraux suivants :

- CO4 et CÉ4 L'élève sera capable de planifier et de gérer son écoute/visionnement et sa lecture en utilisant les stratégies appropriées à la situation de communication et à la tâche à réaliser.
- CO5 et CÉ5 (stratégies de compréhension)
- PO4 et PÉ4 L'élève sera capable de planifier et de gérer ses projets de communication orale et écrite en utilisant les stratégies appropriées à la situation de communication et à la tâche à réaliser.
- PO5 et PÉ5 (stratégies de production)
- PO3 et PÉ3 L'élève sera capable de parler et d'écrire clairement et correctement selon la situation de communication. (règles de la langue)

Enfin, le cours *Français langue seconde – immersion 40S : Communication médiatique* s'articule aux champs d'apprentissage spécifiquement relatifs au développement d'une attitude positive envers la langue et les cultures francophones; ces champs d'apprentissage correspondent aux trois résultats d'apprentissage généraux suivants :

- CO3 L'élève sera capable de comprendre des discours oraux, des textes écrits et des messages sonores/visuels dans des produits médiatiques pour
- CÉ3 développer une attitude positive envers la langue française et les cultures francophones.
- V L'élève sera capable de valoriser son apprentissage du français comme un outil de développement personnel, intellectuel et social.

## Cours optionnels Secondaire 4

---

Au delà de cette articulation, les deux cours optionnels *Français langue seconde – immersion 40S : Littératures francophones* et *Français langue seconde – immersion 40S : Communication médiatique* présentent une spécificité qui se manifeste aux trois niveaux suivants :

- leur objet même;
- les résultats d'apprentissage qui articulent les contenus d'apprentissage de chacun des deux cours;
- les situations d'apprentissage proposées aux élèves et, plus largement, le type de travail pédagogique mis en place.

Par ailleurs, les programmes d'études de ces deux cours optionnels présentent une spécificité d'un autre ordre :

- lorsque les cours sont offerts, ils orientent le travail pédagogique qui y est mis en place;
- lorsque les cours ne sont pas offerts, ils fournissent des pistes complémentaires à celles proposées dans les programmes d'études des cours *30S* et *40S Langue et Communication*.

*Français langue seconde – immersion  
40S : Littératures francophones*

**Exemple de descriptif du cours**

Cours optionnel, 1 crédit

Ce cours est destiné principalement aux élèves de Secondaire 3 et/ou de Secondaire 4. Ce cours étant optionnel, il n'est pas soumis au test provincial de Secondaire 4. Par ailleurs, ce cours ne peut être substitué ni par le cours 30S : *Langue et Communication* ni par le cours 40S : *Langue et Communication* qui sont, tous les deux, obligatoires.

Le cours permettra aux élèves d'explorer l'univers des textes littéraires francophones d'ici, d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui. Les élèves auront ainsi l'occasion de découvrir des textes et des auteurs, de réagir au contenu et au style des textes, de mettre en œuvre une pensée critique et créative, en particulier dans la réalisation de projets. Enfin, les élèves auront une large part d'initiatives, de choix et d'autonomie dans le déroulement même du cours.

Venez déguster les textes littéraires francophones!

*Français langue seconde – immersion  
40S : Communication médiatique*

**Exemple de descriptif du cours**

Cours optionnel, 1 crédit

Ce cours est destiné principalement aux élèves de Secondaire 3 et/ou de Secondaire 4. Ce cours étant optionnel, il n'est pas soumis au test provincial de Secondaire 4. Par ailleurs, ce cours ne peut être substitué ni par le cours *30S : Langue et Communication* ni par le cours *40S : Langue et Communication* qui sont, tous les deux, obligatoires.

Les médias, électroniques particulièrement, jouant un rôle de plus en plus important dans notre société, le cours permettra aux élèves d'explorer la communication médiatique. Ils auront ainsi l'occasion d'exercer et d'approfondir leur esprit critique à propos de divers produits médiatiques. Les élèves auront également l'occasion de créer des produits médiatiques, tels qu'un vidéo, et de manifester ainsi leur créativité. Plus largement, les élèves approfondiront leur compréhension et leur appréciation du langage médiatique (images, cadrage, montage, etc.). Enfin, les élèves auront une large part d'initiatives, de choix et d'autonomie dans le déroulement même du cours.

Venez explorer le monde de la communication médiatique!